Région Île de France

PROJET DE BUDGET 2017

FORMATION PROFESSIONNELLE, APPRENTISSAGE ET EMPLOI

INVESTISSEMENT
Chapitre 901 - Formation professionnelle et apprentissage
11 - Formation professionnelle
12 - Apprentissage

FONCTIONNEMENT
Chapitre 931 - Formation professionnelle et apprentissage
10 - Services Communs
11 - Formation professionnelle
12 - Apprentissage
Chapitre 939 - Action économique
91 - Interventions économiques transversales

ANNEXE 4

SOMMAIRE

LES GRANDES ORIENTATIONS DU BUDGET 2017 ..... **5**

1 ère PARTIE : LES PROPOSITIONS POUR 2017 ..... **8**

INVESTISSEMENT **9**

FONCTIONNEMENT **14**

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL DES CRÉDITS DE PAIEMENT **30**

2 ème PARTIE : BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2016 ..... **34**

INVESTISSEMENT **35**

FONCTIONNEMENT **39**

LES GRANDES ORIENTATIONS DU BUDGET 2017

Dans une situation économique où les difficultés socio-économiques perdurent et où l'économie francilienne est en phase de mutation pour s'adapter et réagir à ses contraintes persistantes, l'exécutif régional a fait de l'emploi la priorité de cette mandature.

Cette priorité politique s'est concrétisée en 2016, par de nombreuses décisions et actions mises en œuvre dans le domaine de la formation et de l'apprentissage, notamment : la création du dispositif « 100 000 stages pour les jeunes Franciliens », de nouveaux engagements pour l'apprentissage avec le contrat de performance développé avec les CFA et la mise en place d'un véritable plan d'actions pour le développement de l'apprentissage, la renégociation de la convention avec Pôle emploi, des délibérations portant sur l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap, et la mise en œuvre des « 500 000 formations supplémentaires » avec l'État, les partenaires sociaux et Pôle emploi. Toutes ces actions visent à accélérer le retour à l'emploi des Franciliens qui n'en ont pas.

Ainsi, sur 2017, l'exécutif régional souhaite poursuivre et accélérer son action dans ce sens. C'est pourquoi il consacrera 593,990 M€ en fonctionnement et 28,000 M€ en investissement pour le secteur de l'apprentissage, de l'emploi et de la formation professionnelle continue.

Dans le domaine de **la formation professionnelle, l'exécutif régional souhaite consacrer 311,020 M€ en 2017 permettant de lutter contre le chômage.**

Dans ce domaine, la Région a désormais un rôle central dans la gouvernance, la définition stratégique et le financement de la formation professionnelle et des politiques d'insertion sur son territoire, renforcé par la loi du 5 mars 2014 relative « à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale ».

Ainsi, l'année 2016 a permis à la Région de développer une réelle animation sur les nouveaux dispositifs récemment transférés (VAE pour les publics fragiles, formation des détenus et rémunération des handicapés en CRP), et de mettre en œuvre les nouvelles orientations politiques de la Région, notamment en priorisant les formations sur les secteurs en tension, sur le numérique, sur l´anglais.

Un important travail stratégique a été réalisé en 2016 avec l'État et l'ensemble des partenaires régionaux de la formation, concernant la définition d'un nouveau découpage territorial de l'Ile-de-France, basé sur des zones de projets : les **bassins emploi.** C'est sur la base de cette nouvelle cartographie que toutes les interventions régionales sur la formation vont désormais pouvoir se décliner : tant dans l'analyse des besoins emploi-formation, dans la définition de l'offre de formation régionale à destination des demandeurs d'emploi et des jeunes en insertion, que dans l'évaluation des actions mises en place.

2016 a également été marquée par la mise en œuvre du Plan 500 000, avec un volume de 34 000 formations supplémentaires ouvertes par la Région sur l'année, cofinancées par l'État et les partenaires sociaux (FPSPP). Ce plan aura des impacts budgétaires importants sur 2017, tant en dépenses qu'en recettes.

L'année 2017 sera marquée par la mise en place d'un nouveau conventionnement commun État - Région avec le réseau des missions locales, dans une perspective de performance, par la poursuite des actions et la mesure des résultats du « plan 500 000 formations », par une refonte du dispositif d'insertion professionnelle pour lui donner plus de lisibilité et plus de souplesse pour répondre au mieux aux besoins des jeunes en insertion, et par une réflexion sur la rémunération des stagiaires pour un meilleur pilotage régional de cette mesure.

Ainsi, une dotation de **7,099 M€ en AE permettra d'assurer le financement des mesures transversales** d´accompagnement de la formation professionnelle et de l'apprentissage, notamment le soutien à des actions liées à des études et l'observation emploi-formation, à l'information sur l'offre de formation, et au frais de gestion et de publicité de marchés.

26,915 M€ en AE seront consacrés à l'accès à l'information et l'orientation, par le financement

des missions locales et de l'association régionale des missions locales, ainsi que des mesures spécifiques destinées aux jeunes en difficulté suivis par ce réseau. Cette enveloppe permettra également de soutenir les actions de VAE Validation des acquis de l'expérience et les pôles d´information/conseil correspondants.
Le dispositif de gratuité des transports pour les jeunes en insertion apparaît désormais sur le secteur de la formation professionnelle (transfert en provenance du secteur Transports et mobilités).

Une enveloppe **de 56,300 M€** en AE est proposée en 2017 pour le **financement des actions d´insertion professionnelle**. Elle permettra de financer « Avenir jeunes : les Espaces dynamiques d´insertion et les Pôles de projet professionnel » ainsi que les Écoles de la 2ème chance (E2c), importants dispositifs de formation à destination des jeunes Franciliens, fragilisés et sans qualification. Afin de stabiliser le réseau des E2c, il est proposé sur 2017 que la Région verse aux E2c la part auparavant assurée par le FSE et qu'elle récupère ce même montant en financement FSE sur ses propres marchés.
Cette dotation permettra également de financer davantage de places de formation sur les savoirs de base, l'anglais et le numérique, priorités de la Région.

102,286 M€ sont prévus en 2017 pour les actions de formation à la qualification et aux métiers, visant un retour à l'emploi. Dans le cadre des bassins d'emploi, un effort important, en lien avec Pôle emploi et les nouveaux outils régionaux de « big data – emploi », sera réalisé pour adapter au mieux l'offre de formation aux besoins des territoires, des publics et des secteurs notamment les secteurs en tensions de recrutement ou d'avenir. Un dispositif d'aide individuelle régional sera créé, en articulation avec le dispositif Pôle emploi, pour répondre au mieux aux demandes spécifiques de formation des demandeurs d'emploi, visant le retour à l'emploi.

Une dotation de **2,000 M€ permettra de financer les actions de promotion sociale**, dispensées par le CNAM Ile-de-France sur ses antennes nouvellement créées en grande couronne, permettant de proposer une offre de proximité aux Franciliens les plus éloignés des centres de formation habituels.

Enfin, **116,420 M€ seront consacrés au financement de la rémunération** et aux frais annexes des stagiaires en formation, intégrant l'impact du Plan 500 000 et du nouveau règlement d'intervention adopté le 7 juillet 2016.

L'apprentissage marque le pas en France et en Ile-de-France depuis plusieurs années, avec une baisse du nombre d'apprentis de près 6 %, tous niveaux confondus, entre 2012 et 2015. Même si l´année 2016 enregistre une stabilisation des effectifs en Ile-de-France, tout doit être mis en œuvre pour enclencher une dynamique de croissance en particulier sur les premiers niveaux de formation qui ont beaucoup baissé.

Le budget 2017 permettra d'actionner tous les leviers à la disposition de la Région pour que les CFA accueillent plus d'apprentis. 2017 sera l'année de la contractualisation entre la Région et tous les CFA fondée sur la performance avec le déploiement du « contrat de performance ». Les objectifs à cinq ans en termes d'effectifs fixés aux CFA visent les 100 000 apprentis en Ile-de-France en 2021. Cet objectif ambitieux nécessite un soutien régional sans faille aux CFA les plus performants et un suivi spécifique pour certains d'entre eux afin d'accélérer leur évolution en réponse au contexte spécifique de l´apprentissage en Ile-de-France. La mise en œuvre effective, pour la première fois, de la carte des formations professionnelles initiales permettra d'optimiser l'utilisation de l'appareil de formation régional aussi bien dans les CFA qu'au sein des lycées professionnels. Enfin, l'accompagnement de tous les jeunes vers l'apprentissage et la mobilisation des entreprises restera une priorité.

Un effort particulier sera porté au soutien à l'investissement dans les CFA aussi bien pour les nouvelles implantations que pour l'amélioration de l'appareil de formation existant.

Parce qu'il n'y a pas d'apprentissage sans contrat de travail avec un employeur, la Région renforcera également son action en direction des entreprises recrutant ou souhaitant recruter des apprentis. Ainsi, le versement aux employeurs dès la fin de la période d'essai des apprentis de la prime régionale soutiendra les petites entreprises dans leur engagement en faveur de l'apprentissage.

En 2017, la Région augmentera son effort financier pour soutenir le fonctionnement des CFA avec un budget de 208,1 M€.

Avec 16,12 M€ dédiés en particulier à l'accompagnement de la politique d'apprentissage, la Région soutiendra les CFA dans leurs efforts en vue d'accueillir plus d'apprentis sur les niveaux IV et V de formation après un passage dans des dispositifs de pré-apprentissage. Le soutien direct aux apprentis des premiers niveaux sera amélioré afin de leur permettre de faire face aux dépenses liées à leur formation.

44 M€ seront consacrés aux primes aux employeurs d'apprentis et à l'aide au recrutement d´apprentis. Par ailleurs, l'exécutif régional a décidé de verser la prime aux employeurs d'apprentis dès la fin de la période d'essai à compter des contrats signés en septembre 2016 et dans le respect des dispositions de la Loi de finances n°2013-1278 du 29 décembre 2013 dans un souci de faciliter l´embauche d'apprentis par les entreprises.

Enfin, en matière d'investissements, la Région augmentera son effort à hauteur de **28 M€** en autorisations de programme pour les constructions, les travaux et les équipements dans les CFA.

Par ailleurs, la Région s'engagera sur l'Emploi, au-delà de ses compétences obligatoires, en y consacrant 14,75 M€.

1ère PARTIE :

LES PROPOSITIONS POUR 2017

INVESTISSEMENT

PROJET DE BUDGET 2017
RÉPARTITION INDICATIVE DES AP ET DES CP POUR 2017

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2016	Proposition BP 2017	BP 2016	Proposition BP 2017
	M €	M €	M €	M €
901 - Formation professionnelle et apprentissage	**26,000**	**28,000**	**28,060**	**26,950**
11 - Formation professionnelle			**0,060**	**0,050**
Equipement des missions locales et organismes d'accueil, information et orientation et soutiens aux projets sur la formation			**0,060**	**0,050**
HP11-003				
Equipement des missions locales, organismes d'accueil, information, orientation et soutien aux projets d'information sur la formation			0,040	0,030
Soutien aux Espaces Dynamiques d'Insertion (EDI)			0,020	0,020
12 - Apprentissage	**26,000**	**28,000**	**28,000**	**26,900**
Construction et travaux dans les CFA	**20,000**	**23,000**	**22,000**	**21,900**
HP12-001				
Construction et travaux dans les CFA	20,000	23,000	22,000	21,900
Equipement des centres de formation d'apprenti(e)s	**6,000**	**5,000**	**6,000**	**5,000**
HP12-002				
Équipement des centres de formation d'apprenti(e)s	6,000	5,000	6,000	5,000
TOTAL	**26,000**	**28,000**	**28,060**	**26,950**
HP	26,000	28,000	28,060	26,950

RÉPARTITION INDICATIVE DES CRÉDITS DE PAIEMENT PAR NATURE

	Montant en M€
CHAPITRE 901 - Formation professionnelle et apprentissage	**26,950**
Sous fonction 11 - Formation professionnelle	**0,050**
20421 : Pers. de droit privé - Biens mobiliers, matériel et études	0,050
Sous fonction 12 - Apprentissage	**26,900**
2031 : Frais d'études	0,008
204181 : Org. publics divers - Biens mobiliers, matériel et études	3,500
204182 : Org. publics divers - Bâtiments et installations	9,912
20421 : Pers. de droit privé - Biens mobiliers, matériel et études	3,000
20422 : Pers. de droit privé - Bâtiments et installations	10,000
20431 : Etab. scol. pr dép. d'équip. - Biens mob., mat. et études	0,080
20432 : Etab. scol. pr dép. d'équip. - Bâtiments et installations	0,400
TOTAL	**26,950**

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

901 - Formation professionnelle et apprentissage

11 - Formation professionnelle

Programme : Equipement des missions locales et organismes d'accueil, information et orientation et soutiens aux projets sur la formation

Action : Equipement des missions locales, organismes d'accueil, information, orientation et soutien aux projets d'information sur la formation

Ce dispositif a été arrêté en 2016. **0,030 M€** ont été inscrits en CPI pour 2017 afin de solder les opérations antérieures.

Action : Soutien aux Espaces Dynamiques d'Insertion (EDI)

Ce dispositif a été arrêté en 2016. **0,020 M€** ont été inscrits en CPI pour 2017 afin de solder les opérations antérieures.

12 - Apprentissage

Programme : Construction et travaux dans les CFA

Le budget prévisionnel proposé pour les travaux et équipements dans les CFA d'Ile-de-France est de **28,000 M€ en AP** et de **26,900 M€ en CPI**.

Action : Construction et travaux dans les CFA

Pour le soutien aux travaux et construction dans les CFA, un montant de **23,000 M€ en AP** et de **21,900 M€ en CPI** est proposé pour 2017. Cette enveloppe permettra de financer des études de programmation et d'avant-projets ainsi que la construction, l'extension et la réhabilitation de CFA.

A tire prévisionnel, les principales opérations envisagées pour 2017 sont les suivantes :
- AFMAE (Le Bourget) : 1 M€ (Protocole participation Région sur bâtiment BBC au Bourget)
- CMA 95 (Eaubonne) : 1,5 M€ (études)
- ECO CAMPUS (Vitry) : 5,8 M€ (études et première tranche de travaux)
- CFA BTP Ile-de-France (Ermont) : 1,4 M€ (1ère tranche)
- CAMPYVALE (Tremblay-sur-Mauldre) : 1 M€ (études pour réhabilitation du site)
- ITESCIA : 3,5 M€ (1ère tranche)
- ADAFORSS : 1,6 M€ (travaux de rénovation nouveaux locaux)
- CMA 77 (IMA 2 Fleuves) : 1,2 M€ (mise en sécurité, accessibilité et parcours de découverte des métiers)
- CEZ : 1 M€ (mise en conformité et rénovation)
- Maison Familiale Rurale de la Grange Colombe (Rambouillet) : 1 M€ (études et 1ère tranche de travaux)
- AFPA (SAFRAN) : 1,2 M€

Cette enveloppe permettra aussi de réaliser les travaux d'aménagement et de maintenance dans les CFA.

Programme : Equipement des centres de formation d'apprenti(e)s

Action : Équipement des centres de formation d'apprenti(e)s

Il est proposé de retenir un montant prévisionnel de **5,000 M€ en AP et en CPI** pour l'acquisition et le renouvellement de matériels et équipements pédagogiques dans les CFA.

Les principales subventions prévisionnelles d'équipement concerneront les CFA suivants :
- CFA CCI Paris Ile-de-France (0,961 M€) ;
- CFA FDME (0,500 M€) ;
- CFA Delepine équipement électrique (0,266 M€) ;
- CFA Stephenson (0,130 M€) ;
- CFA AFTRAL (0,150 M€) ;
- CFA CEZ Rambouillet (0,135 M€).

FONCTIONNEMENT

PROJET DE BUDGET 2017
RÉPARTITION INDICATIVE DES AE ET DES CP POUR 2017

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2016	Proposition BP 2017	BP 2016	Proposition BP 2017
	M €	M €	M €	M €
931 - Formation professionnelle et apprentissage	**660,234**	**579,240**	**575,820**	**624,770**
10 - Services Communs	**6,700**	**7,099**	**7,220**	**7,351**
Mesures transversales	**6,700**	**7,099**	**7,220**	**7,351**
HP10-002	*5,200*	*5,539*	*5,720*	*5,791*
PJ10-002			*0,500*	
PR10-002	*1,500*	*1,560*	*1,000*	*1,560*
Frais de gestion et publicité des marchés	4,150	4,509	4,000	4,361
Evaluation, études et promotion	1,050	1,030	1,720	1,430
Défi métiers	1,500	1,560	1,500	1,560
11 - Formation professionnelle	**381,534**	**303,921**	**298,100**	**352,089**
Accès à l'information et à l'orientation	**20,650**	**26,915**	**22,300**	**26,950**
HP11-004				
Soutien aux missions locales	18,200	18,200	19,500	18,500
Pôle régional d'information/conseil en validation des acquis de l'expérience	1,000	1,265	1,100	1,150
Actions VAE	1,450	1,450	1,700	1,300
Gratuité des transports pour les jeunes en insertion		6,000		6,000
Mesures d'insertion professionnelle	**80,000**	**56,300**	**48,500**	**70,316**
HP11-005				
Accès aux savoirs de base	69,340	45,200	39,500	58,876
Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées	10,660	11,100	9,000	11,440
Formations qualifiantes et métiers	**164,120**	**102,286**	**112,600**	**134,407**
HP11-006				
Formations qualifiantes et métiers	157,840	101,786	106,100	132,807
Formations complémentaires	6,280	0,500	4,000	1,600
Aides individuelles régionales (AIR)			2,500	
Formation des salariés	**4,850**	**2,000**	**9,000**	**4,600**
HP11-007				
Formation des salariés	4,850	2,000	9,000	4,600
Rémunération des stagiaires et frais annexes	**111,914**	**116,420**	**105,700**	**115,816**
HP11-008				
Rémunération des stagiaires et frais annexes	111,914	116,420	105,700	115,816

PROJET DE BUDGET 2017
RÉPARTITION INDICATIVE DES AE ET DES CP POUR 2017

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2016	Proposition BP 2017	BP 2016	Proposition BP 2017
	M €	M €	M €	M €
12 - Apprentissage	**272,000**	**268,220**	**270,500**	**265,330**
Qualification par l'apprentissage	**226,000**	**224,220**	**224,500**	**221,330**
HP12-003				
Financement des CFA	203,000	208,100	203,000	208,100
Accompagnement de la politique d'apprentissage	23,000	16,120	21,500	13,230
Indemnité Compensatrice versée aux employeurs d'apprenti-e-s	**46,000**	**44,000**	**46,000**	**44,000**
HP12-004				
Indemnité Compensatrice Forfaitaire versée aux employeurs d'apprenti-e-s	46,000	44,000	46,000	44,000
939 - Action économique	**24,150**	**14,750**	**26,100**	**15,130**
91 - Interventions économiques transversales	**24,150**	**14,750**	**26,100**	**15,130**
Soutien à l'emploi	**24,150**	**14,750**	**26,100**	**15,130**
HP91-012				
Accompagnement dans l'emploi	2,045	1,220	1,970	1,640
Participation à la rémunération des contrats aidés	6,460	1,640	6,460	1,600
Emplois tremplin	15,645	11,890	17,670	11,890
TOTAL	**684,384**	**593,990**	**601,920**	**639,900**
HP	682,884	592,430	600,420	638,340
PJ			0,500	
PR	1,500	1,560	1,000	1,560

RÉPARTITION INDICATIVE DES CRÉDITS DE PAIEMENT PAR NATURE

	Montant en M€
CHAPITRE 931 - Formation professionnelle et apprentissage	**624,770**
Sous fonction 10 - Services Communs	**7,351**
611 : Contrats de prestations de services	0,167
617 : Études et recherches	0,289
6226 : Honoraires	0,007
6228 : Divers	4,027
6231 : Annonces et insertions	0,042
6233 : Foires et expositions	0,058
6234 : Réceptions	0,066
6261 : Frais d'affranchissement	0,004
65734 : Communes et structures intercommunales	0,122
65735 : Autres groupements de collectivites et EPL	0,024
65738 : Organismes publics divers	1,657
6574 : Subventions de fonctionnement aux personnes de droit prive	0,886
6581 : Redev. pr conces., bvts, lic., procédés, dr et val. simil.	0,002
Sous fonction 11 - Formation professionnelle	**352,089**
611 : Contrats de prestations de services	157,088
65113 : Remboursement au CNASEA	129,922
65738 : Organismes publics divers	60,355
6574 : Subventions de fonctionnement aux personnes de droit prive	4,724
Sous fonction 12 - Apprentissage	**265,330**
611 : Contrats de prestations de services	1,500
6132 : Locations immobilières	0,950
6233 : Foires et expositions	0,450
6236 : Catalogues, imprimés et publications	0,060
6282 : Frais de gardiennage	0,160
6552 : Indemnité compensatrice forfaitaire versée aux entreprises	44,000
65735 : Autres groupements de collectivites et EPL	8,000
65738 : Organismes publics divers	70,000
6574 : Subventions de fonctionnement aux personnes de droit prive	140,210
CHAPITRE 939 - Action économique	**15,130**
Sous fonction 91 - Interventions économiques transversales	**15,130**
617 : Études et recherches	0,300
6182 : Documentation générale et technique	0,080
6226 : Honoraires	0,025
6231 : Annonces et insertions	0,045
6233 : Foires et expositions	0,130
6234 : Réceptions	0,010

RÉPARTITION INDICATIVE DES CRÉDITS DE PAIEMENT PAR NATURE

	Montant en M€
65734 : Communes et structures intercommunales	0,400
657351 : Autres groupement de collectivités et EPLE - Lycées publics	0,500
65738 : Organismes publics divers	12,310
6574 : Subventions de fonctionnement aux personnes de droit prive	1,330
TOTAL	**639,900**

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

931 - Formation professionnelle et apprentissage

10 - Services Communs

Programme : Mesures transversales

Ce programme intervient pour soutenir des mesures transversales dans le domaine de la formation professionnelle et de l'apprentissage, visant notamment la gestion de dispositifs, des actions de communication spécifique, des études et évaluations.

Il est proposé de doter ce programme à hauteur de **7,099 M€** en autorisations d'engagement (AE) et de **7,351 M€** en crédits de paiement de fonctionnement (CPF) pour 2017.

Action : Frais de gestion et publicité des marchés

Cette action est composée des deux dispositifs suivants :

• les frais de gestion versés à l'ASP pour la gestion et le suivi de plusieurs dispositifs régionaux et de la rémunération des stagiaires :

L'ASP assure pour le compte de la Région et dans le cadre d'une convention, le versement des aides régionales au titre de divers dispositifs (dont l'ensemble des dispositifs de formation professionnelle, les primes aux employeurs d'apprenti-e-s, les actions de formation professionnelle, etc.), ainsi que le paiement de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle. Sur 2017, un marché sera lancé pour assurer la prise en charge de ces prestations de gestion.

Une dotation prévisionnelle pour 2017 est proposée à hauteur de **4,464 M€ en AE** dont 0,362 M€ liés au "Plan 500 000 formations" voté en 2016 et au Fonds de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP) 2016 et de **4,316 M€ en CPF** dont 0,362 M€ pour le "plan 500 000" et le FPSPP.

• les prestations de service et frais de publicité :

Il est proposé d'inscrire **0,045 M€ en AE et en CPF** sur cette action en 2017 afin de permettre le financement de diverses prestations de service (opérations de contrôle des modalités de versement des fonds structurels FSE, etc.) et frais de publicité des marchés publics.

Action : Evaluation, études et promotion

Il est proposé de doter cette action à hauteur de **1,030 M€ en AE** et de **1,430 M€ en CPF** pour 2017.

Une enveloppe de **0,700 M€ en AE** et **0,550 M€ en CPF** est proposée sur cette action afin de renforcer la proximité et la lisibilité des politiques publiques régionales en informant et conseillant les Franciliens sur les dispositifs de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'emploi afin qu'ils puissent mieux se les approprier pour mener à bien leurs projets professionnels. Bien informés, ils pourront devenir acteurs de leur parcours professionnel.

Les actions suivantes pourront ainsi être conduites :
- le soutien aux forums et salons locaux destinés à favoriser l'insertion professionnelle, notamment des personnes les plus éloignées de l'emploi, grâce au dispositif cadre relatif à l'information sur l'emploi ;
- les opérations de sensibilisation et d'information des jeunes et de la communauté éducative dans le cadre du partenariat entre la Région et le CIDJ ;
- le routage et la diffusion des publications régionales relevant de ce domaine.

De plus, des manifestations (conférences, états généraux, carrefours, colloques, remises de diplômes, salons…) seront organisées, notamment avec les partenaires de la formation professionnelle et de l'apprentissage, pour promouvoir l'ensemble des dispositifs régionaux auprès des Franciliens.

Une enveloppe de **0,330 M€ en AE et en CPF** est également prévue sur cette action pour le dispositif « stratégie ».

Cette dotation permettra la réalisation d'études et d'évaluations dans les domaines de la formation professionnelle et de l'apprentissage, notamment des enquêtes de satisfaction et d'insertion professionnelle des stagiaires/apprentis, et de disposer d'outils permettant de mieux identifier les besoins sur les bassins économiques emploi-formation franciliens.

Une dotation de **0,300 M€ en CPF** est également prévue pour solder les opérations relatives à la promotion de l'égalité femme-homme engagée avant 2016 sur cette action.

De la même façon, une dotation de **0,250 M€ en CPF** est prévue pour solder les opérations relatives à la lutte contre les discriminations engagées sur cette action avant 2016.

Action : Défi métiers

Une dotation de **1,560 M€ en AE et CPF** est proposée pour 2017 sur ce budget pour le GIP Carif–Oref francilien, dénommé Défi Métiers, organisme associé de la Région.

Cette affectation permettra à Défi Métier d'assurer les missions qui lui sont confiées sur la base des orientations stratégiques suivantes :
- analyse sur la relation emploi-formation en Ile-de-France, dans le cadre des nouveaux bassins économiques emploi-formation et l'observation de l'emploi-formation sur les filières et secteurs ;
- connaissance et information sur l'offre de formation professionnelle continue régionale.

11 - Formation professionnelle

Programme : Accès à l'information et à l'orientation

Il est proposé de doter ce programme à hauteur de **26,915 M€ en AE** et de **26,950 M€ en CPF**.
Ce programme est constitué de quatre actions :
- le soutien aux missions locales ;
- les pôles régionaux d'information conseil en Validation des Acquis de l'Expérience ;
- les actions relatives à la validation des acquis de l'expérience (VAE) ;
- la gratuité des transports pour les jeunes en insertion.

Action : Soutien aux missions locales

La loi quinquennale pour l'emploi du 20 décembre 1993 a introduit les Régions comme financeurs des missions locales, aux côtés de l'État, des communes, des intercommunalités et, parfois, des Conseils départementaux. Le réseau francilien est composé de 76 missions locales, couvrant la totalité du territoire.

Le rapport cadre « Évolution du conventionnement des Missions locales : présentation de l'accord-cadre 2017-2019 » n°185-16, voté en Conseil régional des 17-18 novembre 2016, vise une importante évolution des modalités de partenariat avec ces structures. Ainsi, cet accord cadre tripartite signé par l'État, la Région et l'Association régionale des missions locales cible la structuration et la définition d'objectifs partagés pour le pilotage du réseau des missions locales franciliennes, dans une perspective d'amélioration de la performance.

Cette convention concerne tant la dotation globale de fonctionnement des missions locales (dont une part dédiée au soutien de projets spécifiques) que les financements relatifs à des mesures spécifiques (POP, parrainage, chèques mobilité…).

Afin de soutenir, dans la continuité, l'action des missions locales en matière d'accueil et d'accompagnement vers la qualification et l'emploi de ces jeunes, il est proposé d'inscrire **18,200 M€ en AE** et **18,500 M€ en CPF**, répartis comme suit :

. **l'appui au fonctionnement des missions locales**
Dans un contexte où le chômage des jeunes avoisine les 25 %, l'accueil et l'information de ces publics vers l'emploi et la formation est une priorité régionale. C'est pourquoi il est proposé de poursuivre le soutien de la Région au fonctionnement de ces structures en dotant l'action de **14,500 M€ en AE** sur 2017, dont 0,700 M€ pour un fonds spécifique lié à des projets locaux et territoriaux.

. **les mesures spécifiques**
Ces mesures sont constituées des Parcours d'Orientation Professionnelle (POP) et du dispositif parrainage. Ces dispositifs, mis en œuvre par les missions locales, permettent d'aider les jeunes vers l'émergence, la confirmation et la construction de leur projet professionnel et de les accompagner dans leur insertion professionnelle.
Il est proposé de doter ces actions spécifiques à hauteur de **2,600 M€ en AE** pour 2017, afin de bénéficier à environ 6 800 jeunes pour les POP et 1 800 pour le parrainage.

. **Les aides au transport des jeunes**
Le but de cette mesure est de financer l'amorce de l'aide au transport, liée à la tarification solidarité transport dont les jeunes en insertion peuvent bénéficier lorsqu'ils entrent sur les formations régionales.
Il est proposé d'inscrire une dotation de **1,100 M€ en AE** sur ce dispositif pour 2017.

Action : Pôle régional d'information/conseil en validation des acquis de l'expérience

Les antennes d'information conseil interviennent en amont de la démarche VAE et constituent un enjeu stratégique pour la sécurisation des parcours des candidats à la VAE. En effet, ce premier niveau d'information et de conseil est souvent décisif pour éclairer le candidat potentiel sur son projet de parcours VAE. Les huit antennes sont présentes dans chaque département (avec 23 implantations) et assurent les missions suivantes :

- informer individuellement tout public sur la VAE ;
- conseiller le public, dans le cadre d'entretiens d'1h30, pour mettre en œuvre son projet de VAE, en repérant la (ou les) certification la plus adéquate au regard du projet de la personne ;
- mettre en œuvre des prestations territorialisées d'une demi-journée, qui sensibilisent les professionnels de l'accueil, l'information et l'orientation sur la VAE ou participent à des projets ou évènements de territoire portant sur la VAE.

Afin de poursuivre le soutien sur ces pôles d'information conseil en VAE, il est proposé de doter cette action en 2017 à hauteur de **1,265 M€ en AE** et **1,150 M€ en CPF**.

Action : Actions VAE

Afin d'avoir une politique complète en matière de VAE, la Région a mis en place, en plus des antennes d'information conseil en VAE, un droit individuel à la formation tout au long de la vie sous forme de chéquiers accompagnement à la VAE et de chéquiers complément de formation.

L'intervention prévue pour le chéquier unique VAE en 2017 comprend :
- 1 500 accompagnements classiques à la VAE, auxquels s'ajoutent 300 accompagnements complémentaires pour les personnes non certifiées et 500 conseils post-jury pour les personnes n'ayant pas obtenu de validation totale ;
- 150 formations complémentaires post-jury VAE ;
- 60 formations facultatives avant jury pour les diplômes du domaine de la santé.

Par ailleurs, dans le cadre de la décentralisation des missions prévues par la loi du 5 mars 2014, l'État a délégué aux Régions sa responsabilité en matière d'accompagnement à la VAE, au-delà des demandeurs d'emploi, et y compris sur le périmètre jusqu'alors dévolu à l'AFPA. Cet accompagnement recouvre les actions d'assistance et de préparation de ces candidats après la recevabilité de leur dossier de candidature. L'État reste compétent sur la recevabilité du dossier de validation des acquis de l'expérience, ainsi que sur la mise en place d'actions collectives de validation des acquis de l'expérience en direction des entreprises.

Une dotation de **1,450 M€ en AE** et **1,300 M€ en CPF** est prévue pour 2017 pour la mise en œuvre de ces missions.

Action : Gratuité des transports pour les jeunes en insertion

Cette action, dotée à hauteur de **6,000 M€ en AE et CPF**, correspond au dispositif de gratuité des transports pour les jeunes en insertion, porté jusqu'en 2016 sur le budget "Transports et mobilités" et transféré en 2017 sur le budget de la formation professionnelle. Cette mesure bénéficie à tous les jeunes en insertion entrant sur des dispositifs régionaux qualifiants et d'insertion.

Programme : Mesures d'insertion professionnelle

La Région intervient auprès des jeunes et des publics les plus éloignés de l'emploi du fait d'une absence de qualification. L'objectif consiste à mettre en place des actions de formation adaptées permettant la re-mobilisation des personnes, l'accès aux compétences clés ainsi que la maîtrise de l'environnement professionnel.

Le programme "mesures d'insertion professionnelle" comprend :
- l'accès aux savoirs de base et le dispositif Avenir jeunes, lequel repose sur une offre territorialisée et répond à plusieurs problématiques des jeunes telles que l'insertion sociale, l'aide au projet professionnel et la mise à niveau des savoirs ;
- les mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées, comprenant notamment les écoles de la deuxième chance.

Le programme est doté pour 2017 à hauteur de **56,300 M€ en AE** et **70,316 M€ en CPF** dont 18,416 M€ relatifs à l'impact du "plan 500 000 formations" et du FPSPP 2016.

Action : Accès aux savoirs de base

La Région Ile-de-France souhaite offrir une réponse aux enjeux d'insertion sociale et professionnelle des jeunes âgés de 16 à 25 ans, touchés par les effets et les bouleversements de la crise économique et sociale.
Dans un contexte de dégradation continue de la situation économique et sociale, la Région poursuit son intervention pour la mise en place et le financement de dispositifs spécifiques de formation pour aider les jeunes franciliens en difficulté.
Dans cette optique, la Région offre à ce public, les moyens de réussir son insertion sociale et professionnelle grâce au dispositif « Avenir Jeunes », véritable outil régional d'aide à l'insertion par la construction d'un projet professionnel réaliste en vue d'accéder à des formations pré-qualifiantes, qualifiantes, à l'alternance ou à l'emploi.
Ce dispositif s'appuie sur le rôle capital que joue le réseau des missions locales franciliennes cofinancées par la Région, dans l'accueil, le conseil et l'orientation des jeunes vers ces prestations offertes.
« Avenir jeunes » s'appuie sur deux modalités d'intervention : les Pôles de projet professionnel pour travailler sur la re-mobilisation, le projet professionnel et les savoirs de base, et les Espaces de Dynamique d'Insertion pour résoudre les problèmes des jeunes les plus en difficulté, couplés souvent à une perte de confiance en soi.
Sur 2017, il est prévu de réfléchir aux dispositifs d'insertion afin de les rendre plus lisibles, mieux adaptés aux besoins du public, et plus en lien avec le monde de l'entreprise.

Dans le cadre de la décentralisation issue de la loi du 5 mars 2014, l'État a transféré à la Région la prise en charge des formations dites « Compétences Clés ».
Ces formations relatives aux compétences de base sont ouvertes aux adultes en difficultés linguistiques et aux personnes sans qualification reconnue, quel que soit leur âge. L'accès à la maîtrise des compétences fondamentales concerne également les adultes ayant obtenu une certification de premier niveau de qualification, mais nécessitant une actualisation de leurs compétences générales, soit parce que la certification obtenue présente un risque d'obsolescence, soit parce qu'elle ne valide pas des connaissances générales.
De même, depuis 2016, la Région a souhaité intervenir de manière importante sur la mise en œuvre de formations transversales à visée professionnelle, liées à la maitrise de la langue anglaise et du numérique-bureautique, compétences souvent essentielles pour trouver un travail dans certains secteurs d'activité.

Par ailleurs, la loi de 2014 a également transféré à la Région le centre de ressource illettrisme Ile-de-France. Sur 2017, il est proposé de conventionner avec le Centre régional de ressources régional illettrisme et maîtrise de la langue, porté par le GIP-FCIP de Versailles, conformément au rapport-cadre adopté en Conseil régional du 17 novembre 2016. Ce centre apporte un conseil et une expertise aux acteurs de la lutte contre l'illettrisme et les difficultés linguistiques, et aux prescripteurs (Missions Locales, Pôle Emploi, Cap Emploi) des dispositifs sur les compétences de base, en animant notamment des journées de professionnalisation. Il gère également un centre de ressource documentaire et pédagogique sur ces thématiques.

Une dotation de **45,200 M€ en AE** est proposée pour 2017 sur cette action, dont 30,000 M€ pour le dispositif Pôles de projet professionnel, 5,000 M€ pour le dispositif Espaces de dynamique insertion et 10,200 M€ pour le dispositif compétences fondamentales/transversales. Une dotation de **58,876 M€ en CPF** est proposée sur cette action pour 2017, dont 17,876 M€ au titre de l'impact du "plan 500 000 formations" et du FPSPP 2016.

Action : Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées

Les mesures d'accompagnement et d'insertion dans les territoires regroupent les passerelles entreprises, les chantiers écoles, les AEPF et les E2c.

Il est proposé d'inscrire **11,100 M€ en AE** et **11,440 M€ en CPF** en 2017 sur cette action.

. **Les Passerelles entreprises** visent le rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi locale, par le biais de formations adaptées aux besoins des publics et des entreprises, et impliquant pleinement ces dernières à toutes les étapes de la démarche. Les modalités souples de la mise en œuvre de ce dispositif permettent de s'adapter au mieux aux contraintes des entreprises et favoriser ainsi le

déploiement de ce dispositif à l'échelle régionale. Il est proposé de soutenir ce dispositif à hauteur de 2,400 M€ en AE pour 2017. Cette enveloppe permettra de financer environ 45 passerelles entreprises.

. Les **Chantiers école**, pour lesquels il est proposé une autorisation d'engagement de 1,000 M€ en AE, permettent d'accompagner vers un retour à l'emploi ou à une formation qualifiante des personnes peu ou pas qualifiées et en grande difficulté tant sur le plan professionnel que social. Ce dispositif propose pour cela une pédagogie alternative aux méthodes de formation « traditionnelles », qui se fonde sur des mises en situation pratiques à partir d'un support concret et « grandeur nature » réalisé collectivement par les stagiaires. Ces opérations, construites et mises en œuvre dans un large partenariat local, proposent une approche associant a minima une transmission de gestes et comportements professionnels à partir de mises en situation pratiques, un accompagnement socio-professionnel et des temps d'immersion en entreprise.
Cette enveloppe permettra de financer une vingtaine de projets.

. Les **Écoles de la deuxième chance (E2c)**
Ces huit structures franciliennes, dans lesquelles l'alternance école/entreprise tient une place prépondérante, accueillent principalement des jeunes âgés de 16 à 25 ans motivés, sortis depuis deux ans du système scolaire sans diplôme ni qualification. Les E2c donnent accès à un suivi personnalisé, des choix et des méthodes pédagogiques adaptés et enfin à un réseau partenarial avec des opérateurs économiques d'envergure.
Leur objectif est d'inscrire les jeunes dans un parcours de qualification vers un métier et un emploi durable.
L'État, la Région, les collectivités locales, le Fonds Social Européen et les entreprises constituent les sources de financement des E2c.
A partir de 2017, afin de simplifier et stabiliser le modèle de financement mis en difficulté par le mode de fonctionnement des fonds européens, la Région souhaite verser aux E2c la part auparavant assurée par le FSE. Ainsi, la Région se charge à partir de 2017 de récupérer le FSE sur ses propres marchés de formation pour un montant prévisionnel de 1,7 M€ par an.
Pour 2017, il est donc proposé de soutenir l'action à hauteur de 7,700 M€ en AE pour les E2c.

Programme : Formations qualifiantes et métiers

Ce programme constitue le principal levier de la Région en matière de qualification des demandeurs d'emploi, en leur garantissant un accès à un premier niveau de diplôme. Le public visé est principalement constitué de personnes privées d'emploi et aussi de jeunes de moins de 26 ans sans qualification.

Ce programme est constitué des mesures suivantes :
- programme qualifiant dont les actions sectorielles - formations complémentaires « expérimentales » ;
- programme qualifiant territorialisé ;

Pour 2017, il est proposé une dotation de **102,286 M€ en AE** et de **134,407 M€ en CPF** (dont 29,557 M€ au titre de l'impact du "plan 500 000 formations" et du FPSPP 2016).

Action : Formations qualifiantes et métiers

Cette action est dotée à hauteur de **101,786 M€ en AE** et **132,807 M€ en CPF (**dont 29,557 M€ au titre du "plan 500 000 formations" et du FPSPP 2016) pour le financement des dispositifs suivants :

. Programme qualifiant

Le programme qualifiant a pour objectif la formation de personnes privées d'emploi sur des métiers en tension et des secteurs d'avenir, visant un retour à l'emploi rapide et durable.
Il se compose de parcours d'accès à la qualification, certifiants et professionnalisants. Chacun de ces parcours est adapté aux besoins de reconversion et/ou de qualification des demandeurs d'emploi en lien avec les besoins des entreprises et des territoires, rapportés notamment par leurs branches professionnelles respectives.

En 2017, afin d'adapter au mieux l'offre régionale de formations qualifiantes, une démarche de recensement et d'analyse des besoins en compétences et en formation sera réalisée sur la base des bassins économiques emploi formation, en partenariat avec Pôle emploi et les autres acteurs de l'accueil

et de l'information, ainsi qu'avec les branches professionnelles.

A noter que cette action intègre les formations liées à la culture pour des demandeurs d'emploi ayant une expérience confirmée dans ce secteur culturel (formations artistiques, techniques ou de production), ainsi que le groupement de commande avec Pôle emploi.

Dans un souci d'assurer une sécurisation des parcours de formation et d'insertion professionnelles, les stagiaires des programmes Pôle de projet professionnel, Espace de dynamique d'insertion et des E2C doivent pouvoir accéder, en priorité, au programme qualifiant.

Il est proposé d'inscrire une dotation de **98,236 M€ en AE** pour le programme qualifiant.

. Formation des personnes sous main de justice

Dans le cadre de la décentralisation issue de la loi du 5 mars 2014, l'État a transféré à la Région l'organisation et le financement des formations professionnelles, pré-qualifiantes et qualifiantes, des établissements pénitentiaires en gestion publique situés sur leur territoire. En 2016, les formations des personnes dans les établissements pénitentiaires en gestion déléguée ont aussi été transférées à la Région.

La décentralisation permet de proposer une offre de formation davantage orientée vers l'emploi, en lien avec les caractéristiques de l'économie régionale, et de faciliter la transition entre les formations dispensées en détention et l'offre de formation de droit commun, afin qu'une formation commencée en établissement puisse se poursuivre plus facilement après la libération.

Il est proposé une enveloppe de **3,050 M€ en AE** 2017 pour ce programme de formation des personnes sous main de justice.

. Programme Qualifiant Territorialisé (PQT)

Le Programme Qualifiant Territorialisé (PQT) a pour ambition de construire une offre de formation spécifique pour répondre à des besoins locaux. La méthodologie d'élaboration des PQT repose sur l'élaboration d'un diagnostic partagé sur les besoins de formation avec des partenaires locaux ; d'un recensement des offres de formation existantes sur le territoire ; et sur l'élaboration, le cas échéant, d'une action de formation spécifique répondant aux besoins prioritaires du territoire et des publics.

Ce dispositif comporte deux modalités de gestion distinctes selon les territoires et la volonté des acteurs locaux : soit un soutien régional à une structure territoriale bénéficiant de cofinancements, soit une intervention régionale sous forme d'achat de prestation.

Pour 2017, le dispositif sera réorienté et élargi. Il doit répondre aux demandes des territoires et des entreprises locales. Il est prévu un cofinancement des projets globaux.

Il est prévu de doter cette mesure à hauteur de **0,500 M€ en AE** pour 2017.

Action : Formations complémentaires

L'action "Formations complémentaires" recouvre les actions d'expérimentation qui permettent à la Région de soutenir des projets innovants et spécifiques proposés par des porteurs de projets, dans le cadre notamment d'appels à projets régionaux.

Le dispositif de formation à l'anglais aéroportuaire a été transféré au sein de l'action "Accès aux savoirs de base" sur le dispositif lié aux formations transversales, plus souple et plus ouvert.

Il est proposé de doter cette action en 2017 à hauteur de **0,500 M€ en AE** et de **1,600 M€ en CPF** (dont 0,600 M€ au titre du "Plan 500 000 formations" et du FPSPP 2016).

Programme : Formation des salariés

Action : Formation des salariés

Pour 2017, il est proposé de doter ce programme à hauteur de **2,000 M€ en AE** et de **4,600 M€ en CPF**.

A ce titre, la Région soutiendra notamment, à hauteur de 2,000 M€ en AE, les centres franciliens d'enseignement du CNAM qui dispensent aux salariés des formations conduisant à la délivrance de diplômes reconnus et transférables au niveau européen, sur de nouvelles implantations situées en grande couronne.

Programme : Rémunération des stagiaires et frais annexes

Par ce programme, la Région apporte un soutien à la rémunération et à la protection sociale des demandeurs d'emploi non indemnisés inscrits dans les formations professionnelles agréées par la Présidente de Région, après avis du Comité Consultatif Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

L'intervention de la Région dans ce cadre est prévue principalement aux articles L. 6341-1, L. 6341-4, L. 6341-5 et L. 6341-6 de la sixième partie, livre III, titre IV du code du travail, et dans son règlement d'intervention adopté en Conseil régional du 7 juillet 2016 (délibération n°149-16).

Pour 2017, il est proposé de doter ce programme à hauteur de **116,420 M€ en AE** (dont 17,416 M€ pour l'impact du "plan 500 000 formations" et du FPSPP 2016) et de **115,816 M€ en CPF** (dont 17,416 M€ pour le "plan 500 000 formations" et le FPSPP).

Action : Rémunération des stagiaires et frais annexes

Cette action permet la rémunération au titre de la formation professionnelle de stagiaires ne bénéficiant pas ou plus d'une indemnisation au titre de l'assurance chômage.

Ainsi, au titre de sa compétence exclusive en matière de formation professionnelle des jeunes de 16/25 ans sans qualification, la Région prend en charge la rémunération pour l'ensemble des stagiaires inscrits dans ses mesures d'insertion professionnelle. La rémunération est également ouverte sur les dispositifs qualifiants selon les modalités votées en juillet 2016.

Par ailleurs, dans le cadre de la décentralisation des missions prévues par la loi du 5 mars 2014, l'État a transféré à la Région, dans le cadre du service public régional de la formation professionnelle, ses compétences en matière d'accès à la formation et à la qualification professionnelle des personnes en situation de handicap.

Ainsi, la Région doit participer à la définition du programme de formation des personnes en situation de handicap mais aussi assurer la rémunération des publics dans l'ensemble des Centres de rééducation professionnelle (CRP) présents sur le territoire régional. De ce fait, la Région Ile-de-France agrée à rémunération les formations dispensées dans les CRP et assure désormais la rémunération des stagiaires des 23 centres franciliens, pour environ 5 000 stagiaires par an.

Action : Mesures d'accompagnement des stagiaires

La mesure d'accompagnement des stagiaires en convention avec l'AFPA a été arrêtée.

12 - Apprentissage

Programme : Qualification par l'apprentissage

Action : Financement des CFA

Il est prévu un montant de **208,100 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement pour l'année 2017, soit une augmentation de 5 M€ par rapport au budget 2016.

Cette augmentation s'explique par une hausse attendue des effectifs d'apprentis en CFA ainsi que par l'intégration d'une partie des actions qualitatives mises en œuvre par les CFA, qui donnaient lieu les années précédentes à des versements spécifiques comptabilisés au sein de l'Action « Accompagnement de la politique d'apprentissage ».

Ce montant servira à financer les dépenses de fonctionnement des Centres de Formation d'Apprentis.

Deux éléments majeurs déterminent le montant de la dotation régionale pour chaque CFA :
• les ressources dont disposent les CFA, essentiellement la taxe d'apprentissage,
• les effectifs d'apprentis accueillis.

Le nombre d'apprentis en Ile-de-France s'est stabilisé en 2016 à 79 998 après avoir baissé deux années de suite en 2014 et 2015, tout particulièrement sur les niveaux bac et infra-bac. Cependant, on ne peut se satisfaire d'une stabilisation des effectifs dans une filière de formation qui favorise l'insertion professionnelle et permet aux entreprises de trouver les compétences recherchées. C'est pourquoi la Région prévoit un budget qui accompagnera la montée en puissance du Plan d'action pour l'apprentissage qu'elle déploie, intégrant une hausse des effectifs de 20 000 apprentis à l'horizon 2021.

2017 sera la première année de mise en œuvre du contrat de performance qui formalise le dialogue de gestion annuel avec les CFA sur la base d'indicateurs communs de performance. Cette approche prend en compte l'ensemble des missions des CFA permettant d'appréhender la performance économique, la performance éducative et sociale ainsi que la maîtrise des frais généraux.

Cette année sera également la première année d'adoption de la carte unique des formations professionnelles initiales en conformité avec les textes. Celle-ci sera élaborée conjointement avec les autorités académiques, de sorte à privilégier les formations les plus porteuses en lien avec les besoins des entreprises, les possibilités de mutualisation des locaux des lycées et des CFA et la proximité avec les lieux d'habitation des jeunes.

Action : Accompagnement de la politique d'apprentissage

Il est proposé un budget de **16,120 M€** en autorisations d'engagement et de **13,230 M€** en crédits de paiement sur cette action pour 2017.

Cette action comprend des mesures que la Région met en œuvre autour de deux grands axes : apporter un soutien aux apprentis dans leur vie quotidienne et développer les contrats d'apprentissage, en agissant notamment sur l'accès et la sécurisation du contrat d'apprentissage (pré-apprentissage).

Ainsi, deux grands dispositifs financés par la Région et mis en œuvre par les CFA sont regroupés au sein de cette action.

<u>Le dispositif d'accès à l'apprentissage (préapprentissage)</u>

Il s'agit, d'une part, d'accompagner les jeunes les plus éloignés de l'emploi vers la signature d'un contrat d'apprentissage et, d'autre part, de proposer une solution transitoire aux jeunes subissant une rupture de contrat en cours de formation. Compte tenu de leurs difficultés particulières sur le marché du travail, une priorité est donnée à l'accès à l'apprentissage et à un diplôme pour les jeunes des premiers niveaux de qualification.

<u>Les aides aux apprentis</u>

La Région attribue une aide financière aux apprentis pour leur première année de formation sur les niveaux III à V. Ce dispositif s'inscrit en parallèle du mandat qui a été donné à la Présidente de négocier la possibilité pour tous les apprentis de bénéficier des droits attachés au statut d'étudiant, après concertation avec les associations et syndicats d'apprentis et d'étudiants, les organisations patronales et salariales, les CROUS et l'État.

La fourniture de la carte d'étudiant des métiers remise aux apprentis sera assurée.
Dès la rentrée 2017 il est prévu de faire évoluer le montant et les modalités de versement de ces aides sous la forme d'une sorte de « chéquier » apprenti.

D'autres actions seront financées participant au développement de l'apprentissage telles que les développeurs territoriaux et sectoriels (sport) et les développeurs médiateurs.

Promouvoir et communiquer

Diverses opérations visant à améliorer l'image de l'apprentissage et à l'identifier comme étant une véritable voie de réussite seront mises en œuvre (cérémonies de remise de diplômes, concours d'excellence, mobilisation des structures représentatives des apprentis, démarches conjointes avec l'État, notamment l'Éducation nationale, afin que l'apprentissage soit une filière mise sur le même plan que les autres, etc.). Enfin, un réseau de tuteurs et de pairs sera déployé afin de promouvoir à la fois le retour d'expérience mais aussi l'accompagnement auprès des jeunes.

Programme : Indemnité Compensatrice versée aux employeurs d'apprenti-e-s

Action : Indemnité Compensatrice Forfaitaire versée aux employeurs d'apprenti-e-s

Les modalités de versement des primes ont fortement évolué puisqu'une refonte du dispositif a été mise en place par le Gouvernement et une concentration de l'effort sur les petits employeurs (T.P.E.) a été actée. Un nouveau règlement d'attribution a été entériné en Conseil régional au mois de février 2014 et mis en œuvre pour la première fois pour la rentrée 2014-2015.

Depuis 2014, l'indemnité compensatrice forfaitaire (ICF), bénéficiant auparavant à tous les employeurs d'apprentis, est remplacée progressivement par une nouvelle prime réservée aux employeurs de moins de 11 salariés, d'un montant de 1000 € par apprenti et par année de formation. En 2017, le dispositif ne concernera plus que les employeurs de moins de 11 salariés.

Parallèlement, dans le cadre de la loi de finances pour 2015, une aide à l'embauche pour un premier apprenti ou un apprenti supplémentaire, recruté par les entreprises de moins de 250 salariés, a été mise en place. Le règlement d'attribution de l'aide au recrutement d'apprentis, adopté le 13 février 2015, fait application de ces dispositions au sein de la Région Île-de-France.

Enfin, le nouvel exécutif régional, dans un souci de mobiliser les employeurs en faveur de l'apprentissage, a souhaité accélérer le paiement des primes par la Région aux entreprises (cf. délibération du Conseil régional du 18 février 2016).
A partir de la campagne 2016, une première avance de 500 € est versée à l'employeur dès la période d'essai terminée.

En 2017, il est ainsi prévu un montant total en AE et CPF de **44,000 M€** se répartissant de la manière suivante :
- 10 M€ pour le reliquat des primes dues au titre des campagnes précédentes ;
- 20 M€ pour 65 % du flux 2016 qui correspond aux primes éligibles au titre de l'année de formation 2016-2017 (P1 2016, P2 2015 et P3 2014) ainsi que la première avance de 500 € sur les contrats de la campagne 2017 et dont la période d'essai est validée ;
- 14 M€ pour l'aide au recrutement d'un nouvel apprenti ou d'un apprenti supplémentaire, recruté sur la campagne 2016.

939 - Action économique

91 - Interventions économiques transversales

Programme : Soutien à l'emploi

Action : Accompagnement dans l'emploi

1,220 M€ en AE et **1,640 M€** en CPF sont prévus sur l'action « Accompagnement dans l'emploi » pour 2017.

Ce montant permettra de financer :

- les plateformes RH à hauteur de **0,700 M€**. La convention pluriannuelle de ce dispositif est arrivée à échéance fin 2016. Il est proposé de prolonger le financement des plateformes pour les six premiers mois de l'année 2017 dans l'attente de l'adoption des futures modalités du soutien régional dans le domaine de l'appui RH aux petites entreprises.

- les actions de promotion et de valorisation : un montant de **0,220 M€** sera mobilisé pour permettre à la Région de promouvoir et de valoriser les politiques régionales dans les domaines du développement économique et de l'innovation. Elle servira également à assurer la mise en œuvre du SRDEII, mettre en œuvre des actions de promotion des secteurs professionnels, de valorisation de projets innovants ainsi que l'information sur les dispositifs régionaux de soutien à la création et au développement des PME-PMI franciliennes.

- les frais d'études et d'évaluation : la proposition budgétaire totale s'élève à **0,300 M€,** recouvrant :
- l'évaluation de dispositifs relatifs à l'action économique ;
- l'acquisition d'outils numériques innovants et de nouvelle génération permettant une veille à la fois plus efficace et active ("big data"…) ;
- la mise en place de partenariats directement utiles à l'aide à la décision et à la mutualisation des expertises (Société française d'évaluation, laboratoires de recherche…).

Action : Participation à la rémunération des contrats aidés

Il est proposé de doter cette action à hauteur de **1,640 M€** en AE et **1,600 M€** en CPF en 2017.

0,500 M€ permettront notamment de financer la part employeur des contrats aidés mis à la disposition des EPLE sur des fonctions d'agents techniques des lycées.

Le reste de l'enveloppe permettra de poursuivre le cofinancement des contrats Emplois d'avenir pris en charge par la Région au travers de l'Aide régionale à la Rémunération des Emplois d'Avenir (A.R.R.E.A.) pour un montant prévisionnel de **1,140 M€**.

Action : Emplois tremplin

Les Emplois-tremplin projet seront dotés à hauteur de **11,890 M€** en AE et CPF afin de poursuivre les engagements prévus dans les conventions antérieurement signées (3ème année des conventions 2013, 5ème et 6ème années des autres conventions).

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL DES CRÉDITS DE PAIEMENT

INVESTISSEMENT

Libellés	Restes à mandater sur AP antérieures à 2017	Proposition d'AP pour 2017	Echéancier des crédits de paiement			
			2017	2018	2019	Au-delà
901 - Formation professionnelle et apprentissage						
11 - Formation professionnelle	**0,050**		**0,050**			
Equipement des missions locales et organismes d'accueil, information et orientation et soutiens aux projets sur la formation	**0,050**		**0,050**			
HP11-003						
écheancier des CP sur AP antérieures à 2017	0,050		0,050			
échéancier des CP sur AP 2017						
12 - Apprentissage	**90,180**	**28,000**	**26,900**	**32,060**	**27,220**	**32,000**
Construction et travaux dans les CFA	**74,960**	**23,000**	**21,900**	**26,060**	**23,000**	**27,000**
HP12-001						
écheancier des CP sur AP antérieures à 2017	74,960		18,300	22,000	17,000	17,660
échéancier des CP sur AP 2017		23,000	3,600	4,060	6,000	9,340
Equipement des centres de formation d'apprenti(e)s	**15,220**	**5,000**	**5,000**	**6,000**	**4,220**	**5,000**
HP12-002						
écheancier des CP sur AP antérieures à 2017	15,220		3,500	3,500	3,220	5,000
échéancier des CP sur AP 2017		5,000	1,500	2,500	1,000	
TOTAL DES CRÉDITS DE PAIEMENT	**90,230**	**28,000**	**26,950**	**32,060**	**27,220**	**32,000**
Total des CP sur AP antérieures à 2017	**90,230**		**21,850**	**25,500**	**20,220**	**22,660**
Total des CP sur AP 2017		**28,000**	**5,100**	**6,560**	**7,000**	**9,340**

FONCTIONNEMENT

Libellés	Restes à mandater sur AE antérieures à 2017	Proposition d'AE pour 2017	Echéancier des crédits de paiement			
			2017	2018	2019	Au-delà
931 - Formation professionnelle et apprentissage						
10 - Services Communs	**7,691**	**7,099**	**7,351**	**4,625**	**1,329**	**1,484**
Mesures transversales	**7,691**	**7,099**	**7,351**	**4,625**	**1,329**	**1,484**
HP10-002						
écheancier des CP sur AE antérieures à 2017	7,145		4,930	1,143		1,072
échéancier des CP sur AE 2017		5,538	0,861	3,323	1,329	0,025
PJ10-002						
écheancier des CP sur AE antérieures à 2017	0,387					0,387
échéancier des CP sur AE 2017						
PR10-002						
écheancier des CP sur AE antérieures à 2017	0,159		0,159			
échéancier des CP sur AE 2017		1,560	1,401	0,159		
11 - Formation professionnelle	**433,187**	**303,921**	**352,089**	**210,413**	**165,407**	**9,199**
Accès à l'information et à l'orientation	**21,162**	**26,915**	**26,950**	**14,287**	**6,840**	
HP11-004						
écheancier des CP sur AE antérieures à 2017	21,162		13,544	4,867	2,751	
échéancier des CP sur AE 2017		26,915	13,406	9,420	4,089	
Mesures d'insertion professionnelle	**136,442**	**56,300**	**70,316**	**72,527**	**49,899**	
HP11-005						
écheancier des CP sur AE antérieures à 2017	136,442		54,577	47,755	34,110	
échéancier des CP sur AE 2017		56,300	15,739	24,772	15,789	
Formations qualifiantes et métiers	**267,000**	**102,286**	**134,407**	**119,170**	**106,510**	**9,199**
HP11-006						
écheancier des CP sur AE antérieures à 2017	267,000		106,780	85,420	74,800	
échéancier des CP sur AE 2017		102,286	27,627	33,750	31,710	9,199
Formation des salariés	**8,194**	**2,000**	**4,600**	**3,436**	**2,158**	
HP11-007						
écheancier des CP sur AE antérieures à 2017	8,194		3,980	2,376	1,838	
échéancier des CP sur AE 2017		2,000	0,620	1,060	0,320	
Rémunération des stagiaires et frais annexes	**0,389**	**116,420**	**115,816**	**0,993**		
HP11-008						
écheancier des CP sur AE antérieures à 2017	0,389		0,389			
échéancier des CP sur AE 2017		116,420	115,427	0,993		

FONCTIONNEMENT

Libellés	Restes à mandater sur AE antérieures à 2017	Proposition d'AE pour 2017	Echéancier des crédits de paiement			
			2017	2018	2019	Au-delà
12 - Apprentissage	**12,507**	**268,220**	**265,330**	**9,000**	**6,397**	
Qualification par l'apprentissage	**12,507**	**224,220**	**221,330**	**9,000**	**6,397**	
HP12-003						
écheancier des CP sur AE antérieures à 2017	12,507		3,000	6,000	3,507	
échéancier des CP sur AE 2017		224,220	218,330	3,000	2,890	
Indemnité Compensatrice versée aux employeurs d'apprenti-e-s		**44,000**	**44,000**			
HP12-004						
écheancier des CP sur AE antérieures à 2017						
échéancier des CP sur AE 2017		44,000	44,000			
939 - Action économique						
91 - Interventions économiques transversales	**40,352**	**14,750**	**15,130**	**18,000**	**21,972**	
Soutien à l'emploi	**40,352**	**14,750**	**15,130**	**18,000**	**21,972**	
HP91-012						
écheancier des CP sur AE antérieures à 2017	40,352		5,500	15,000	19,852	
échéancier des CP sur AE 2017		14,750	9,630	3,000	2,120	
TOTAL DES CRÉDITS DE PAIEMENT	**493,737**	**593,990**	**639,900**	**242,038**	**195,105**	**10,683**
Total des CP sur AE antérieures à 2017	**493,737**		**192,859**	**162,561**	**136,858**	**1,459**
Total des CP sur AE 2017		**593,990**	**447,041**	**79,477**	**58,247**	**9,224**

2ème PARTIE :

BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2016

INVESTISSEMENT

TABLEAU DE SYNTHÈSE
BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2016

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2016	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2016	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
901 - Formation professionnelle et apprentissage	**26,000**	**20,414**	**28,060**	**25,095**
11 - Formation professionnelle			**0,060**	**0,095**
Equipement des missions locales et organismes d' accueil, information et orientation et soutiens aux projets sur la formation			**0,060**	**0,095**
HP11-003				
Equipement des missions locales, organismes d'accueil, information, orientation et soutien aux projets d'information sur la formation			0,040	0,080
Soutien aux Espaces Dynamiques d'Insertion (EDI)			0,020	0,015
12 - Apprentissage	**26,000**	**20,414**	**28,000**	**25,000**
Construction et travaux dans les CFA	**20,000**	**13,660**	**22,000**	**19,548**
HP12-001				
Construction et travaux dans les CFA	20,000	13,660	22,000	19,548
Equipement des centres de formation d'apprenti(e)s	**6,000**	**6,754**	**6,000**	**5,452**
HP12-002				
Équipement des centres de formation d'apprenti(e)s	6,000	6,754	6,000	5,452
TOTAL	**26,000**	**20,414**	**28,060**	**25,095**
HP	26,000	20,414	28,060	25,095

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

901 - Formation professionnelle et apprentissage

11 - Formation professionnelle

Programme : Equipement des missions locales et organismes d' accueil, information et orientation et soutiens aux projets sur la formation

Action : Equipement des missions locales, organismes d'accueil, information, orientation et soutien aux projets d'information sur la formation

La prévision de consommation en CPI s'établit à 0,080 M€ et correspond à des appels de fonds sur des opérations antérieures à 2016.

Action : Soutien aux Espaces Dynamiques d'Insertion (EDI)

La prévision de consommation en CPI s'établit à 0,015 M€ et correspond à des appels de fonds sur des opérations antérieures à 2016.

12 - Apprentissage

Programme : Construction et travaux dans les CFA

Action : Construction et travaux dans les CFA

13,660 M€ ont été affectés en autorisations de programme sur cette action en 2016 et ont concerné principalement les opérations suivantes :
- CMA 77 (IMA de Melun) : 2,912 M€ (construction d'un bâtiment sur Melun) ;
- CFA ADAFORSS : 3,713 M€ (acquisition de nouveaux locaux) ;
- CFA UTEC : 0,359 M€ (mise en conformité accessibilité PMR) ;
- CFA Maison Familiale Rurale de la Grange Colombe : 0,308 M€ (aménagement d'un atelier boulangerie) ;
- CFA BTP Ile-de-France (Rueil-Malmaison) : 2,928 M€ (2ème tranche travaux de réhabilitation et extension du CFA) ;
- CFA BTP Ile-de-France (Ermont) : 0,656 M€ (études pour travaux d'extension et de réhabilitation du CFA) ;
- CFA ITESCIA : 0,640 M€ (études pour travaux de construction d'un bâtiment).

La prévision de consommation en CPI pour 2016 s'établit à **19,548 M€** sur cette action.

Programme : Equipement des centres de formation d'apprenti(e)s

Action : Équipement des centres de formation d'apprenti(e)s

6,753 M€ ont été affectés sur cette action en 2016 et ont notamment concerné les acquisitions d'équipements suivantes :
- CFA BTP Ile-de-France (Brétigny-sur-Orge) : 0,499 M€ (deuxième tranche d'équipements) ;
- CFA BTP Ile-de-France (Rueil-Malmaison) : 0,407 M€ (équipements pédagogiques, informatiques et mobilier) ;
- CFA des métiers de l'aérien : 0,234 M€ (équipements pédagogiques) ;
- CFA PROMOTRANS : 0,215 M€ (équipements pédagogiques et mobilier) ;
- CFA de l'AFORP : 0,755 M€ (équipements pédagogiques, informatiques et mobilier) ;
- CFA de l'ITEDEC : 0,459 M€ (équipements pédagogiques, informatiques et audiovisuels).

La prévision de consommation en CPI sur cette action est estimée à **5,452 M€**.

FONCTIONNEMENT

TABLEAU DE SYNTHÈSE
BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2016

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2016	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2016	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
931 - Formation professionnelle et apprentissage	**660,234**	**672,188**	**575,820**	**594,704**
10 - Services Communs	**6,700**	**6,612**	**7,220**	**6,660**
Mesures transversales d'accompagnement de la formation professionnelle et de l'apprentissage	**6,700**	**6,612**	**7,220**	**6,660**
HP10-002	*5,200*	*5,053*	*5,720*	*4,820*
PJ10-002			*0,500*	*0,440*
PR10-002	*1,500*	*1,559*	*1,000*	*1,400*
Mesures transversales d'accompagnement de la formation professionnelle et de l'apprentissage	5,650	6,159	5,500	5,240
Promotion des métiers, de la formation et de l'emploi	0,900	0,403	0,700	0,700
Stratégie			0,370	0,100
Promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes			0,300	0,420
Lutte contre les discriminations			0,300	0,180
Service public régional de l'orientation (SPRO)	0,150	0,050	0,050	0,020
11 - Formation professionnelle	**381,534**	**406,949**	**298,100**	**328,684**
Accès à l'information et à l'orientation	**20,650**	**20,915**	**22,300**	**22,500**
HP11-004				
Soutien aux missions locales	18,200	18,200	19,500	19,500
Pôle régional d'information/conseil en validation des acquis de l'expérience	1,000	1,265	1,100	1,500
Actions VAE	1,450	1,450	1,700	1,500
Mesures d'insertion professionnelle	**80,000**	**90,791**	**48,500**	**56,820**
HP11-005				
Accès aux savoirs de base	69,340	80,155	39,500	46,000
Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées	10,660	10,636	9,000	10,820
Qualification par la formation continue	**164,120**	**178,943**	**112,600**	**127,650**
HP11-006				
Programme qualifiant et FOAD	156,840	175,371	105,000	120,000
Actions sectorielles		0,200	0,600	1,200
Formations complémentaires	6,280	2,796	4,000	3,500
Programme qualifiant territorialisé	1,000	0,576	0,500	0,450
chéquiers qualifiants			2,500	2,500
Accompagnement de la formation des salariés	**4,850**	**4,386**	**9,000**	**8,000**

TABLEAU DE SYNTHÈSE
BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2016

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2016	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2016	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
HP11-007				
Accompagnement de la formation des salariés	4,850	4,386	9,000	8,000
Rémunération des stagiaires	**111,914**	**111,914**	**105,700**	**113,714**
HP11-008				
Rémunération des stagiaires	110,214	110,214	103,500	110,214
Mesures d'accompagnement des stagiaires	1,700	1,700	2,200	3,500
12 - Apprentissage	**272,000**	**258,627**	**270,500**	**259,360**
Qualification par l'apprentissage	**226,000**	**217,027**	**224,500**	**217,760**
HP12-003				
Financement des CFA	203,000	196,768	203,000	196,770
Accompagnement de la politique d'apprentissage	23,000	20,259	21,500	20,990
Indemnité Compensatrice versée aux employeurs d'apprenti-e-s	**46,000**	**41,600**	**46,000**	**41,600**
HP12-004				
Indemnité Compensatrice Forfaitaire versée aux employeurs d'apprenti-e-s	46,000	41,600	46,000	41,600
939 - Action économique	**26,150**	**23,827**	**27,100**	**23,324**
91 - Interventions économiques transversales	**26,150**	**23,827**	**27,100**	**23,324**
Soutien à l'emploi	**26,150**	**23,827**	**27,100**	**23,324**
HP91-012				
Accompagnement dans l'emploi	2,045	1,373	1,970	1,409
Participation à la rémunération des contrats aidés	6,460	6,060	6,460	4,935
Emplois tremplin	15,645	15,397	17,670	16,480
Fonds de transition	2,000	0,997	1,000	0,500
TOTAL	**686,384**	**696,015**	**602,920**	**618,028**
HP	684,884	694,456	601,420	616,188
PJ			0,500	0,440
PR	1,500	1,559	1,000	1,400

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

931 - Formation professionnelle et apprentissage

10 - Services Communs

Programme : Mesures transversales d'accompagnement de la formation professionnelle et de l'apprentissage

Ce programme porte des mesures transversales d'accompagnement de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Le programme a fait l'objet d'affectations à hauteur de **6,611 M€** en 2016. La consommation en CPF s'élèverait à **6,660 M€**, soit 92 % de l'enveloppe inscrite au BP 2016.

Action : Mesures transversales d'accompagnement de la formation professionnelle et de l'apprentissage

Cette action regroupe les mesures suivantes :

• les frais de gestion de l'ASP au titre des missions que la Région lui confie par convention (en particulier le versement des crédits relatifs à la totalité des dispositifs de la formation professionnelle, à la rémunération des stagiaires, mais aussi les primes aux employeurs d'apprenti-e-s, les aides PM'up, etc.).

Pour les frais de gestion prévisionnelle dans le cadre de la convention 2016, il a été affecté **4,555 M€ en AE**.

• le règlement de divers frais liés aux publications de marchés dans des supports d'annonces légales pour un montant de **0,045 M€ en AE**.

La subvention au GIP Carif – Oref francilien - Défi Métiers versée en 2016, pour un montant de **1,559 M€ en AE**, a permis à ce dernier de mettre en œuvre ses missions liées à l'information sur l'offre de formation, essentielle cette année dans le cadre du "Plan 500 000", et l'observation emploi-formation au regard notamment des évolutions des emplois et des compétences sectorielles, sur la base notamment de la nouvelle carte des bassins économiques emploi-formation.

La consommation prévisionnelle sur cette action est estimée à **5,240 M€ en CPF**.

Action : Promotion des métiers, de la formation et de l'emploi

Sur 2016, cette action a permis de couvrir, principalement, le soutien à des salons emploi-formation et à des dépenses de logistique engendrées par la participation de la Région à des manifestations et événements mis en œuvre à son initiative. Ces dépenses correspondent également, entre autres, à la réalisation d'outils d'animation et de promotion, à des locations de salles, des dépenses de scénographie, de sonorisation, de réception et de bornes informatiques.

De façon plus détaillée, le montant affecté en 2016, de **0,403 M€**, a permis le financement :
• des dépenses de logistique et de routage pour un montant total de 0,145 M€ ;
• la participation de la Région au Salon Jeunes d'Avenir et au Salon pour l'Emploi et la Création d'Activité Val Parisis et couvrir les dépenses de logistique pour 0,040 M€ ;
• le soutien à 11 forums de l'emploi pour 0,218 M€.

Action : Stratégie

La consommation prévisionnelle en CPF sur cette action est de **0,100 M€**, soit 27 % de l'enveloppe inscrite au BP 2016.

Action : Promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Cette action ayant été transférée en 2016 sur le budget "Jeunesse, citoyenneté, vie associative", aucune affectation n'a été réalisée sur 2016. La consommation prévisionnelle en CPF s'élève à **0,420 M€**.

Action : Lutte contre les discriminations

Cette action ayant été transférée en 2016 sur le budget du secteur "Jeunesse, citoyenneté, vie associative", aucune affectation n'a été réalisée sur cette action. La consommation prévisionnelle en CPF s'élève à **0,180 M€**.

Action : Service public régional de l'orientation (SPRO)

Cette ligne a été mobilisée à hauteur de **0,050 M€ en AE** pour participer au financement de l'acquisition d'un outil de gestion de méga données dans le champ de l'emploi, de la formation et de l'orientation, en vue de la création du portail numérique régional de l'orientation. La consommation prévisionnelle sur cette action est de **0,020 M€ en CPF**.

11 - Formation professionnelle

Programme : Accès à l'information et à l'orientation

Ce programme porte l'effort de la Région en matière d'aide à l'orientation des demandeurs d'emploi. En 2016, ce programme a fait l'objet d'affectations pour un montant total de **20,915 M€ en AE** (soit 101 % de réalisation du budget prévu, grâce à des transferts depuis le programme « Qualification par la formation continue ») au profit des actions suivantes :
- subvention de fonctionnement aux missions locales ;
- soutien des pôles régionaux de Validation des Acquis et de l'Expérience (VAE) ;
- les actions VAE.

Action : Soutien aux missions locales

En 2016, **18,200 M€ en AE** ont été affectés au bénéfice des missions locales, à la fois pour la seconde tranche des subventions 2016 et pour la première tranche au titre de 2017. Ce rythme d'affectation permet de sécuriser budgétairement les missions locales.

En Conseil régional du 17 novembre 2016 a été adopté un nouveau cadre conventionnel unique État-Région avec les missions locales, applicable pour l'année 2017, et visant la structuration et la définition d'objectifs partagés pour le pilotage de ce réseau, dans une perspective d'amélioration de la performance.

Les 76 missions locales franciliennes ont accueilli 188 178 jeunes en 2015 dont 79 475 jeunes en premier accueil et 115 514 jeunes en demande d'insertion.

La prévision de mandatement sur cette action s'élève à **19,500 M€ en CPF** pour 2016.

Action : Pôle régional d'information/conseil en validation des acquis de l'expérience

En 2016, **1,265 M€ en AE** ont été affectés aux antennes d'information conseil en VAE. Ce montant permettra de financer les 81 antennes régionales qui ont assuré plus de 8 000 entretiens conseil aux particuliers.

La consommation prévisionnelle en CPF sur cette action est de **1,500 M€**.

Action : Actions VAE

Un montant de **1,450 M€ en AE** a été affecté sur cette action en 2016.

Le dispositif Chéquier « Validation des Acquis de l'Expérience » (VAE) finance l'accompagnement de demandeurs d'emploi, de salariés en cours de licenciement et de certains publics spécifiques et, si besoin, des modules de formation complémentaires.

Le nombre d'accompagnements à la VAE prescrits par Pôle emploi sur le volet régional « Chéquiers VAE » a atteint 1 592 en 2015, sachant que les chéquiers bénéficient majoritairement à un public féminin, d'un âge compris entre 30 à 44 ans.

La prévision de mandatement sur cette action est estimée à **1,500 M€ en CPF**.

Programme : Mesures d'insertion professionnelle

Le programme "Mesures d'insertion professionnelle" est constitué de deux actions qui sont principalement orientées vers la formation des publics jeunes, en difficulté :
- l'accès aux savoirs de base ;
- les mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées.

Pour 2016, ce programme a fait l'objet d'affectations à hauteur de **90,791 M€ en AE**. La prévision de

mandatement s'élève à **56,820 M€ en CPF**.

Action : Accès aux savoirs de base

Afin de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes âgés de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire sans qualification, le dispositif "Avenir Jeunes" propose une offre de formation dans le cadre des Pôles de Projet Professionnel (PPP) et des Espaces Dynamiques d'Insertion (EDI). Dans le cadre du "Plan 500 000", la Région a souhaité développer le nombre de places disponibles sur ces dispositifs, afin de répondre aux besoins importants de formation des jeunes franciliens en insertion, soit +1 200 places supplémentaires ouvertes sur 2016 pour les PPP et +407 pour les EDI.

Dans le cadre de la décentralisation issue de la loi du 5 mars 2014, l'État a transféré à la Région la prise en charge des formations aux compétences fondamentales. Ces formations relatives aux compétences de base sont ouvertes aux jeunes, aux adultes en difficultés linguistiques et aux personnes sans qualification reconnue, quel que soit leur âge. L'accès à la maîtrise des compétences fondamentales concerne également les adultes ayant obtenu une certification de premier niveau de qualification, mais nécessitant une actualisation de leurs compétences générales, soit parce que la certification obtenue présente un risque d'obsolescence, soit parce qu'elle ne valide pas des connaissances générales.

En 2016 et dans le cadre du Plan 500 000, la Région a souhaité intervenir de manière très importante sur la mise en œuvre de formations de base, mais également de formations transversales à visée professionnelle, liées à la maitrise de la langue anglaise et du numérique-bureautique, compétences souvent essentielles pour trouver un travail dans certains secteurs d'activité. Ainsi, elle a ouvert 12 180 places supplémentaires sur les formations de base, 3 000 places sur l'anglais à visée professionnelle et 5 000 sur le numérique-bureautique.

Les affectations réalisées sur cette action en 2016 se sont élevées à **80,155 M€ en AE** et se répartissent de la manière suivante :
• 43,353 M€ en AE pour les pôles de projet professionnel dont 5,602 M€ au titre du plan 500 000 et 7,750 M€ grâce une dotation exceptionnelle du Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels ont amendé cette ligne ;
• 5,612 M€ en AE pour les espaces dynamiques d'insertion dont 1,158 M€ pour le plan 500 000 ;
• 16,445 M€ en AE pour Cap Compétences dont 9,821 M€ pour 2016 sur le plan 500 000 ;
• 14,625 M€ en AE pour la consultation Socles-Formations transversales (formations bureautiques, anglais et savoirs de base) mise en place avec le plan 500 000 ;
• 0,120 M€ en AE pour le soutien aux actions du Centre de ressources illettrisme.

La prévision de mandatement en 2016 sur cette action est estimée à **46,000 M€ en CPF**.

Action : Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées

Ces dispositifs proposent aux Franciliens, jeunes et adultes en difficulté d'insertion professionnelle, un accompagnement et une formation devant leur permettre un accès durable à l'emploi.

Les affectations réalisées en 2016 sur ces dispositifs s'élèvent à **10,636 M€ en AE**. Elles se répartissent de la manière suivante :
• 6,946 M€ dont 0,948 M€ pour le plan 500 000, pour les Écoles de la deuxième chance (E2C) qui ont ainsi pu ouvrir 3 438 places de formation en 2016, soit 158 supplémentaires grâce au Plan 500 000 ;
• 2,672 M€ dont 0,472 M€ pour le plan 500 000, pour 60 projets s'inscrivant dans le dispositif "Passerelles entreprises", lesquels ont permis l'accompagnement vers l'emploi de près de 742 Franciliens ;
• 0,743 M€ pour soutenir 15 Chantiers école amenant vers l'emploi près de 200 personnes ;
• 0,259 M€ pour l'accès à l'emploi des publics les plus fragiles (AEPF) pour 16 projets portés par des PLIE franciliens accompagnant vers l'emploi plus de 700 demandeurs d'emploi ;
- la réaffectation d'un dossier précédemment attribué pour les groupements de créateurs, à hauteur de 0,016 M€.

La prévision de mandatement sur cette action s'élève à **10,820 M€ en CPF**.

Programme : Qualification par la formation continue

Ce programme comprend les actions de qualification à destination des demandeurs d'emploi mises en place dans le cadre du service public régional de formation et d'insertion professionnelles.

L'essentiel de ces actions se retrouve dans le dispositif "Qualifiant" qui est complété par le dispositif de formation des personnes sous main de justice ainsi que des formations complémentaires (expérimentations, formation anglais aéroportuaire) et du Programme Qualifiant Territorialisé (PQT). Ce programme est fortement concerné par le Plan 500 000.

Ainsi, en 2016, **178,943 M€ en AE** ont été consacrés à la mise en œuvre de ce programme, soit un taux d'affectation de 98 %.

La prévision de mandatement s'élève à **127,650 M€** sur ce programme.

Action : Programme qualifiant et FOAD

Le programme qualifiant propose des formations d'accès à la qualification ou à la certification professionnalisantes de courtes durées. Il a pour objectif la formation de personnes privées d'emploi sur des métiers en tension et des secteurs d'avenir, visant un retour à l'emploi rapide et durable.

En 2016, grâce au Plan 500 000, la Région a pu ouvrir 16 273 places supplémentaires sur le programme qualifiant Compétences, 2 830 sur le nouveau Groupement de commande lancé avec Pôle emploi et 10 605 sur la dernière consultation « Métiers ». Ce programme contient également le financement des formations dispensées en centre de détention, conformément à la loi du 5 mars 2014.

Les affectations réalisées sur cette action en 2016 s'élèvent à **175,371 M€ en AE** et se répartissent de la manière suivante :
• 120,623 M€ dont 13,600 M€ pour le plan 500 000, ainsi que 17,921 M€ de dotation exceptionnelle du Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels ;
• 13,698 M€ avec le plan 500 000 pour le groupement de commande Région-Pôle emploi ;
• 38,000 M€ avec le plan 500 000 pour la consultation « Métiers » ;
• 3,050 M€ pour le dispositif « Formation des personnes sous main de justice ».

La prévision de mandatement sur cette action s'élève à **120,000 M€ en CPF**.

Action : Actions sectorielles

0,200 M€ en AE ont été affectés en 2016 pour soutenir les actions menées en formation par la Fondation Royaumont.

La prévision de mandatement sur cette action s'élève à **1,200 M€ en CPF**.

Action : Formations complémentaires

Cette action a fait l'objet d'affectations à hauteur de **2,796 M€ en AE** en 2016, réparties comme suit :

• Anglais aéroportuaire

En 2016, **0,087 M€ en AE** ont été affectés pour une réalisation lors du bilan intermédiaire de 501 bénéficiaires.
Cette mesure a fait l'objet d'un financement par le Plan 500 000, qui a permis l'ouverture de 75 places supplémentaires cette année.

• Dispositifs expérimentaux

Dans le cadre du programme « actions expérimentales », la Région a lancé un appel à projets en juillet 2016 intitulé « le numérique au service de la formation professionnelle » afin d'identifier des initiatives utilisant les nouvelles technologies dans le domaine de la formation professionnelle, de suivre leurs

résultats dans une perspective d'éventuelle généralisation.

Cet appel à projets ciblait trois types d'actions :
- les projets mettant en œuvre des modalités d'accompagnement et de formation innovants auprès des demandeurs d'emploi ;
- les projets amenant vers les métiers du numérique des publics qui en sont éloignés a priori ;
- les projets d'innovation pédagogique, en particulier dans le domaine du numérique en formation professionnelle.

Dans ce cadre de cet appel à projets, la Région a reçu 119 candidatures, et 19 projets ont été sélectionnés, pour un montant total affecté de **2,649 M€ en AE**.

• Soutien au dispositif CAP VAE

Afin de soutenir le dispositif CAP VAE au titre de l'accompagnement renforcé dédié aux personnes handicapées, **0,060 M€ en AE** ont été affectés en 2016 sur cette action afin de développer l'ingénierie du dispositif en Région Ile-de-France.

Sur l'ensemble de ces actions, la prévision de mandatement s'élève à **3,500 M€ en CPF**.

Action : Programme qualifiant territorialisé

Le programme qualifiant territorialisé est un dispositif qui offre la possibilité de construire une offre de formation exploratoire en réponse à des besoins locaux. Pour 2016, cette mesure a été financée à hauteur de **0,576 M€ en AE** permettant ainsi la prise en charge de la formation de 505 demandeurs d'emploi.

La prévision de mandatement sur cette action est de **0,450 M€ en CPF**.

Action : chéquiers qualifiants

L'année 2016 a permis de solder les chéquiers engagés avant l'arrêt du dispositif des "chéquiers qualifiants". La prévision de mandatement est de **2,500 M€ en CPF** sur cette action.

Programme : Accompagnement de la formation des salariés

Action : Accompagnement de la formation des salariés

Cette action a permis, d'une part, le financement des centres du CNAM à hauteur de **3,000 M€ en AE** en 2016. En 2014, 9 260 actifs ont bénéficié de cette action.

D'autre part, cette action a aussi permis de prendre en charge le partenariat avec les universités préparant le diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) et avec les chambres de Métiers à hauteur de **1,386 M€ en AE** correspondant à 1 051 bénéficiaires.

La prévision de mandatement sur cette action s'élève à **8,000 M€ en CPF**.

Programme : Rémunération des stagiaires

Ce programme permet principalement de financer la rémunération, au titre de la formation professionnelle, des stagiaires ne bénéficiant pas ou plus d'une indemnisation au titre de l'assurance chômage. Il est constitué de deux actions :
- la rémunération des stagiaires ;
- les mesures d'accompagnement des stagiaires.

Action : Rémunération des stagiaires

La prise en charge des stagiaires leur garantit une indemnisation alors qu'ils ne sont plus, par ailleurs, bénéficiaires de droit de chômage. Cette dépense est de nature réglementaire puisque prévue au titre du Code du Travail et mise en place conformément au Règlement d'intervention régional adopté en Conseil régional du 7 juillet 2016. Une partie est financée dans le cadre du Plan 500 000, à hauteur de 6,714 M€

Cette action a ainsi fait l'objet d'une affectation à hauteur de **110,214 M€ en AE**.

La prévision de mandatement est estimée au même niveau mais intègre 3,5 M€ correspondant pour partie au solde de l'année 2015.

Action : Mesures d'accompagnement des stagiaires

Cette action assure le financement de services d'hébergement et de restauration dédiés aux bénéficiaires de formations de la Région qui en ont la nécessité auprès de l'AFPA. Ce dispositif a pris fin le 30 avril 2016.

Cette action a ainsi fait l'objet d'une affectation à hauteur de **1,700 M€ en AE** sur 2016.

La prévision de mandatement sur cette action s'élève à **3,500 M€ en CPF**.

12 - Apprentissage

Programme : Qualification par l'apprentissage

Action : Financement des CFA

A la rentrée 2015-2016, 79 998 apprentis et pré-apprentis étaient formés dans les CFA franciliens soit une stabilisation du nombre d'apprentis par rapport à l'année précédente. Cette stabilisation fait suite à deux années consécutives de baisse qui a touché essentiellement les premiers niveaux de formation.

Si les secteurs traditionnellement recruteurs d'apprentis des niveaux V et IV, comme le bâtiment, l'automobile, la coiffure ou l'agriculture ont été affectés par des baisses d'effectifs parfois très importantes, les CFA du Supérieur affichaient toujours majoritairement une hausse de leurs effectifs, cependant moins marquée que les années précédentes.

La Région a utilisé les leviers financiers à sa disposition pour soutenir les CFA dans leurs missions.

Ainsi, en 2016, la collecte de la taxe d'apprentissage a encore évolué de manière importante selon les CFA, conséquence de la deuxième année d'application de la réforme du financement des CFA initiée par la loi du 5 mars 2014 : 53 CFA franciliens ont vu leur collecte diminuer, pour un montant global de 12 M€, alors que, dans le même temps, 78 CFA franciliens enregistraient une progression de leur collecte de taxe d'apprentissage, pour un montant global de 27 M€. Même si la collecte globale a été plus importante pour les CFA franciliens, certains ont ainsi connu une baisse marquée de leur ressource principale, qui a dû être compensée par une augmentation de la subvention régionale ; inversement, le financement régional a été adapté pour les CFA ayant perçu plus de taxe d'apprentissage que prévu.

Le budget 2016 prévoyait un montant de 203 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement pour financer le fonctionnement des CFA. La consommation s'élève à **196,768 M€ en AE et 196,770 M€ en CPF**, soit un taux d'exécution prévisionnel de 97 %. Ce niveau de consommation s'explique par l'augmentation nette de la collecte de taxe d'apprentissage de 15 M€ pour les CFA franciliens décrite précédemment et par une maîtrise globale des coûts de formation par les CFA eux-mêmes, qui entraîne un besoin de financement régional moins important.

Action : Accompagnement de la politique d'apprentissage

L'action "Accompagnement de la politique d'apprentissage" regroupe les dispositifs qualitatifs destinés à favoriser l'accès à un contrat d'apprentissage et à aider l'apprenti tout au long de sa formation. Ces dispositifs visent également à soutenir les CFA dans leurs actions de renforcement de la qualité de l'alternance, en particulier pour limiter les ruptures de contrat d'apprentissage.

La dotation prévue au budget 2016 s'élevait à 23,000 M€ en autorisations d'engagement et 21,5 M€ en crédits de paiement. La consommation prévisionnelle s'établit à **20,259 M€ en AE** et à **20,990 M€ en CPF**.

Les actions suivantes ont été soutenues en 2016 :

<u>Accès à l'apprentissage</u>

7,86 M€ ont été affectés au titre du Dispositif d'Accès à l'Apprentissage (DAA) pour la mise en œuvre prévisionnelle de près de 18 000 modules individualisés. Le dispositif étant programmé sur une année civile, le bilan définitif de la programmation 2016 n'est pas encore disponible. Les données de bilan relatives à la programmation 2015 indiquent que 94 organismes gestionnaires se sont mobilisés sur le dispositif, pour l'accompagnement de plus de 16 000 jeunes. 56 % des bénéficiaires ont connu une sortie positive au terme de leur parcours dans le DAA (Accès à un emploi ou une formation), et 43 % ont signé un contrat d'apprentissage. Il est également à noter que 70 % des bénéficiaires étaient de niveau infra V à IV.

<u>Conditions de vie des apprentis</u>

5,94 M€ ont été engagés pour favoriser les conditions de vie des apprentis.

Le dispositif de l'aide à l'entrée en apprentissage, ciblé sur les premiers niveaux de qualification, est réservé aux premières années de formations. Cette aide forfaitaire annuelle est octroyée aux apprentis en première année de formation du niveau V au niveau III, pour participer au financement de dépenses de transport, l'hébergement ou restauration, à l'achat de livres et de premier équipement professionnel. Leur montant annuel varie en fonction du niveau du diplôme préparé : 320 € pour les premières années des niveaux V et IV à 100 € pour les BTS.

La Région a renouvelé par ailleurs son partenariat avec l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes (URHAJ) Ile-de-France qui permet l'hébergement de près de 1 100 apprentis chaque année et propose aux CFA une ligne d'hébergement d'urgence, pour répondre aux besoins d'un apprenti qui aurait un problème de logement pouvant l'amener à décrocher de sa formation en apprentissage.

Enfin, la Région finance et édite, pour les CFA, la carte d'étudiant des métiers destinée aux apprentis franciliens, carte qui leur donne droit aux mêmes réductions qu'une carte d'étudiant.

Mobilité internationale des apprentis

1,21 M€ ont été affectés au titre de la mobilité internationale, qui se décompose en deux dispositifs :
• des séjours de mobilité internationale ont été organisés par 51 CFA, permettant de faire partir plus de 2 217 jeunes à l'étranger, pour une durée variant de 5 jours à 2 mois ;
• la passerelle Erasmus+ qui permet à une centaine de jeunes franciliens d'effectuer des séjours de longue durée en Europe.

Développeurs de l'apprentissage

4,24 M€ ont été affectés en 2016 pour aider au financement de postes de développeurs de l'apprentissage. Parce que l'apprentissage suppose qu'un jeune, une entreprise et un CFA partagent le même objectif, la mission des développeurs s'appuie sur trois actions principales :
1- la prospection des entreprises dans le but de constituer un portefeuille réactif et parfaitement adapté à l'offre de formation ;
2- la promotion de l'apprentissage auprès des jeunes afin de créer un vivier de candidats motivés, conscients des enjeux de cette modalité de formation ;
3- l'accompagnement des candidats à la signature du contrat et son suivi pour éviter les ruptures.

Le réseau des développeurs est composé de plusieurs catégories d'acteurs, chargés de mener à bien ces missions. Ainsi, en 2016, 100 postes de développeurs en CFA ont été financés, 17 postes de développeurs territoriaux, 6 postes de développeurs-médiateurs et 1 poste de développeur sport-animation.

Qualité de l'alternance

- Démarche Qualité

Sur 2016, seuls des crédits de paiement ont été consommés sur ce dispositif pour un total prévisionnel de **1,69 M€**.
Le dispositif qualité vise à mettre en place des projets pédagogiques variés permettant à la fois d'accompagner les jeunes à la recherche de contrats et de les stabiliser en emploi, en mettant l'accent sur la relation formateurs/apprentis/maître d'apprentissage dans le cadre d'une alternance par anticipation.

- Formation des personnels de CFA

0,62 M€ ont été affectés à la formation et la professionnalisation des personnels de l'alternance afin de maintenir ce dispositif jusqu'à la fin 2016. A partir de 2017, les CFA assumeront intégralement les charges liées à la formation de leur personnel avec le soutien des Organismes Collecteurs Professionnels Agréés dont ils dépendent. En 2016, ce sont 1,85 M€ qui auront été mandatés sur ce dispositif.

- **0,38 M€** ont été affectés pour soutenir les projets éducatifs des CFA et des partenaires à caractère éducatif et citoyen, pour l'organisation de l'olympiade des métiers et de manifestations dans le domaine de l'apprentissage et dans le cadre d'un partenariat triennal avec l'ANAF.

Programme : Indemnité Compensatrice versée aux employeurs d'apprenti-e-s

Action : Indemnité Compensatrice Forfaitaire versée aux employeurs d'apprenti-e-s

41,600 M€ ont été affectés en 2016 pour payer les primes aux employeurs d'apprentis et les aides au recrutement. Ces primes et ces aides sont versées par l'ASP pour le compte de la Région.

Pour rappel, le règlement d'attribution de la prime régionale voté au Conseil régional de février 2014 ouvre droit à la prime aux employeurs de moins de 11 salariés et ramène son montant à 1000 € par année de formation. En 2016, 27,6 M€ ont été affectés pour les primes aux employeurs d'apprentis. Ces 27, 6 M€ versés aux employeurs correspondent à 31 260 primes dont 8,8 M€ au titre du stock (9 260 primes) et 18,8 M€ au titre du flux 2016 (22 000 primes), pour atteindre un taux de prise en charge du flux à hauteur de 68%.

Depuis 2015, les employeurs de moins de 250 salariés peuvent bénéficier d'une aide au recrutement de 1000 € s'ils embauchent un apprenti pour la première fois ou bien un apprenti supplémentaire. En 2016, un montant de 14 M€ a été affecté pour les aides au recrutement.

Le nombre de primes versées chaque année par la Région est en baisse continue depuis la mise en œuvre de la réforme nationale intervenue en 2014 : 88 044 primes en 2014, 42 171 primes en 2015, 31 260 primes en 2016.

939 - Action économique

91 - Interventions économiques transversales

Programme : Soutien à l'emploi

Action : Accompagnement dans l'emploi

Cette action regroupe plusieurs dispositifs :
- des dispositifs Emploi (soutien aux Groupements d'Employeurs ; Plateformes RH ; programme de professionnalisation des acteurs de l'emploi ; expérimentations) ;
- des mesures transversales comprenant des actions de valorisation et de promotion, les études et évaluations et les Pactes.

1.1. Les dispositifs EMPLOI

- **Les Plateformes RH :**

Les Plateformes Ressources Humaines visent à proposer aux entreprises et aux associations de moins de 50 salariés une offre de services RH de proximité, neutre et gratuite, dans une logique de coordination et de mise en réseau des acteurs RH du territoire. 16 plateformes RH ont été labellisées début 2013 pour une durée conventionnelle de 3 ans, renforçant le maillage territorial de ce dispositif. En 2016, 13 Plateformes RH ont été reconduites pour une quatrième année. Le montant d'AE affectées pour cette quatrième année d'exécution est de **0,698 M€**. La prévision en CPF s'établit à **0,590 M€**.

- **Soutien aux expérimentations en faveur de l'emploi :**

Pour répondre aux problématiques d'emploi rencontrées par les Franciliens les plus éloignés de l'emploi, la Région encourage l'émergence d'actions nouvelles, complémentaires et/ou alternatives aux dispositifs existants d'accompagnement vers l'emploi. A ce titre, **0,050 M€** ont été affectés en 2016, pour soutenir une expérimentation portée par la GRAFIE sur une plate-forme de mutualisation des formations des salariés de l'IAE. La prévision s'établit à **0,053 M€** en CPF.

- **Programme de professionnalisation des acteurs de l'emploi :**

0,015 M€ ont été affectés au titre de la professionnalisation des acteurs de l'emploi.

Enfin, si les dispositifs « soutien aux Groupements d'Employeurs » et « dialogue social territorial » n'ont pas été reconduits en 2016, la prévision de consommation en CPF s'établit respectivement à **0,123 M€** et à **0,015 M€** au titre d'engagements antérieurs.

1.2. Les mesures transversales.

- **Les actions de valorisation et de communication :**

0,090 M€ ont été affectés afin de pourvoir à l'organisation d'une cérémonie de valorisation des parcours d'apprentis. Cette cérémonie sera organisée en 2017. **0,020 M€** ont également été affectés en 2016 afin de faire face aux dépenses engendrées par la participation de la Région au salon SME.

- **Les études et évaluations :**

0,050 M€ ont été affectés en 2016, correspondant à l'achat de prestations de données massives (Big Data) visant à offrir des outils de pilotage adaptés croisant de nombreuses sources externes et internes, restituées sous forme de tableaux de bord et carte. L'exécutif régional a souhaité reporter à l'année suivante les autres dépenses prévues, qui avaient trait à l'achat de données d'études et représentaient un montant de 0,100 M€ en AE. De même, il a préféré attendre le vote de la nouvelle SRDEII, fin 2016, avant de lancer des études, pour lesquelles étaient prévus 0,150 M€. La consommation prévisionnelle en CPF s'établit à **0,298 M€**.

- **Les PACTES :**

Permettant de renforcer l'attractivité territoriale d'une part, en soutenant les pôles majeurs de développement économique franciliens, et soutenant un développement équilibré du territoire d'autre part, par le biais d'actions ciblées en faveur de territoires qui connaissent des difficultés économiques et sociales, les Pactes pour le développement des territoires permettent une plus grande cohérence de

l'intervention régionale dans les domaines de l'emploi, de la formation et du développement économique. Ils s'appuient sur le déploiement de trois dispositifs spécifiques qui peuvent être mobilisés par les acteurs territoriaux : les actions complémentaires, les crédits d'animation, les crédits d'étude et de diagnostic.

2016 a été une année de transition qui a vu se poursuivre la mise en œuvre des Pactes existant en attendant la mise en place des bassins d'emploi. Dans ce cadre, la territorialisation des actions prévues par les Pactes a permis d'affecter **0,449 M€**. La prévision de consommation en CPF s'établit à **0,330 M€**.

Action : Participation à la rémunération des contrats aidés

Sur l'ensemble de cette action, **6,060 M€ en AE** ont été affectés en 2016 :

- En application de la loi du 13 août 2004, les collectivités territoriales ont en charge, depuis le 1er janvier 2006, la part employeur des contrats aidés des personnes employées sur des fonctions d'agents techniques des lycées dans les EPLE. Au titre de cette compétence, la Région a affecté une enveloppe de 2,060 M€ qui a permis la prise en charge de la part employeurs sur ces contrats correspondant.

- En application au nouveau dispositif cadre adopté par la délibération n° CR 08-13 le 14 février 2013, visant à octroyer un complément de rémunération aux Emplois d'avenir signés en C.D.I. par les employeurs associatifs, 4 M€ ont été affectés en 2016 pour la poursuite des engagements pris antérieurement.

Au total, 1 815 contrats Emplois d'avenir auront été cofinancés par la Région ; à ce jour 1 029 dossiers sont encore actifs à l'ASP.

La prévision de mandatement s'établit à **4,935 M€ en CPF** dont 2,490 M€ pour l'ARREA et 2,445 M€ pour les contrats aidés des agents des lycées.

Action : Emplois tremplin

15,397 M€ en AE ont été affectés sur cette action en 2016 au titre des dispositifs suivants :

- **Les Emplois-tremplin projet**

Le dispositif « Emploi-tremplin projet » n'a pas été reconduit. Toutefois, il est nécessaire d'affecter un montant de 15,239 M€ en AE pour poursuivre les engagements contractuels pris antérieurement.

- **Financement des Dispositifs Locaux d'Accompagnement (D.L.A.)**

0,158 M€ ont été affectés pour le financement des huit D.L.A. franciliens. Le dispositif Emploi-tremplin n'a pas été reconduit, mais la Région est restée engagée auprès du DLA jusqu'au 30 juin 2016.

- **Le dispositif « Emplois-tremplin-IAE » n'a pas été reconduit en 2016.**

La prévision de mandatement sur cette action s'établit à **16,480 M€ en CPF**.

Action : Fonds de transition

La Région a mis en place un nouvel engagement pour l'emploi plus actif et plus innovant par la création du Fonds de transition ESS, en lieu et place du dispositif Emplois-tremplin IAE qui n'est pas reconduit. Elle poursuit ainsi son soutien en faveur de l'IAE de manière complémentaire à l'intervention de l'État.

0,997 M€ en AE ont été affectés pour le financement de 21 projets, au titre de l'Axe 1, et de 8 projets au titre de l'Axe 2. La prévision de mandatement s'élève à **0,500 M€ en CPF sur cette action**.